

Francis et Clare Hansom  
Lieu-dit Margot  
81140 Saint Michel de Vax  
~~clare.hansom@orange.fr~~  
clarehansomfrance@gmail.com

Objet : Contestation du projet de rendre constructible la Parcelle cadastrale  
Numéro 254 situé au Lieu-dit Margot, 81140 Saint Michel de Vax

A l'attention de Madame le Maire,

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs du Conseil Municipal

Suite à notre rencontre avec Madame Le Maire, Emma Delpyrou Sabir, et de Madame l'Adjointe au Maire, Helene Jaussaud, à la Mairie de Saint Michel de Vax le 10 Août 2021, nous désirons faire enregistrer par la présente notre profonde opposition au projet mentionné lors du conseil municipal du 28 Juillet 2021 de rendre éventuellement constructible le lot de la parcelle cadastrale Numéro 254 situé au lieu-dit Margot sur la commune de Saint Michel de Vax.

En effet, la parcelle Numéro 254 est directement voisine à notre propriété et toute nouvelle construction sur cette parcelle nuirait à la tranquillité de l'espace environnant et à l'harmonie du paysage.

Pour rappel, la maison située sur le lot 249 est notre résidence principale et nous sommes donc directement concerné par la tranquillité des lieux, la préservation de cet environnement et l'efficacité des réseaux de distributions et des routes d'accès.

Notre opposition à ce projet vient donc également du fait de la très mauvaise qualité, déjà existantes, des réseaux d'eau et d'électricité. Ils sont actuellement à peine adéquates pour les habitations et bâtiments déjà en place et de ce fait, une (ou plusieurs) nouvelle construction, si autorisée, rendrait la vie quotidienne très difficile. En 2021 (pour ne seulement parlé que de cette année), n'ayant, pendant plusieurs semaines, plus eu d'eau potable desservi à domicile, nous avons dû acheté de l'eau en bouteille (avec le cout qui leur incombent)

La connexion internet est d'une qualité médiocre et à peine suffisante pour le télétravail. Je vous laisse imaginer la vitesse de connexion si d'autres particuliers venaient à utiliser ce même réseau.

Nous attirons également votre attention sur le fait qu'il n'y a pas d'évacuation des égouts commune au lieu-dit Margot et donc si une nouvelle construction est autorisée cela entraînera obligatoirement la création d'une fosse septique avec les avantages et inconvénients que l'on lui connaît. D'un point de vue environnemental, on a vu mieux concernant la préservation et le respect du milieu naturel.

Nous tenons à souligner que pendant qu'un tel projet est envisagé sans considération de notre avis (des résidents permanents directement impliqués par celui-ci), nous continuons à maintenir les bas-côtés de la Route communal du lieu-dit Margot afin que celle-ci reste praticable (à nos propres frais et ce durant ces 16 dernières années) dû à une absence totale de maintien de celle-ci par les services de la Mairie.

Nous voudrions aussi attirer votre attention sur le fait que le propriétaire de la parcelle 254, M. Vidal (ancien Maire adjoint à la Mairie de Saint Michel de Vax) n'est pas résident permanent au lieu-dit Margot et ne serait donc pas touché directement par les potentiels problèmes qu'entraînerait la surutilisation des réseaux.

Nous avons par ailleurs fait par, dans le passé, à M. Vidal de notre intérêt à racheter la parcelle concernée (numéro 254) afin de faciliter l'accès à notre propriété.

M. Vidal n'était pas intéressé (et c'est bien entendu son droit le plus entier) mais nous tenons à préciser qu'une des raisons de son refus était que la construction d'un chemin d'accès nuirait à l'harmonie du paysage au lieu-dit Margot. Nous vous laisserons donc le soin d'imaginer la préservation de l'harmonie du paysage avec la construction de quelconques autres bâtiments. Nous respectons le point de vue de la Mairie et du Conseil Municipal ainsi que les normes imposées selon PLUI et SCOT, cependant nous considérons que la décision de rendre la parcelle Numéro 254 éventuellement constructible est infondée.

Encore une fois, il est plus que regrettable que l'avis des quelques résidents permanents locaux (dans ce cas au lieu-dit Margot) n'est pas été considéré ou même questionné (en effet nous avons appris la décision de ce projet seulement par la publication du compte rendu du Conseil Municipal du 28 Juillet 2021).

Nous sommes installé au lieu-dit Margot depuis le mois de Mai 2005. Nous avons dépensé beaucoup de temps, d'argent et d'effort afin de rénover une ruine et un terrain à l'abandon en un endroit chaleureux, paisible et en harmonie avec son environnement. Nous espérons que tous ces efforts nous permettraient un jour de profiter d'une paisible retraite bien mérité. Pour information, nous avons également un gîte sur ce site qui permet d'attirer des visiteurs chaque année, afin de profiter d'un endroit calme et paisible, et qui de ce fait contribuent à l'économie locale. Notre site internet « [tarntotalcalm.com](http://tarntotalcalm.com) » présente la beauté des paysages locaux, de ses commerces et de ses activités.

Tout ce que nous avons créé, depuis tant d'années, est remis en cause par ce projet éventuel.

Pour finir donc, nous considérons que le lieu-dit Margot n'a rien à gagner de cette proposition mais en revanche beaucoup à perdre. Le risque de dénaturer le paysage et de rendre la vie quotidienne de ses résidents permanent actuels moins paisible et plus compliqué. Ces points sont certainement à prendre en considération contre ce que nous considérons être le seul bénéfice de ce projet soit l'augmentation de la valeur financière de la Parcelle Numéro 254.

Nous espérons sincèrement que par l'intermédiaire de cette lettre nos doutes et craintes concernant ce projet soient compris, entraînant ainsi sa révision de, du moins, la prise en compte de nos considérations dans de futures décisions.

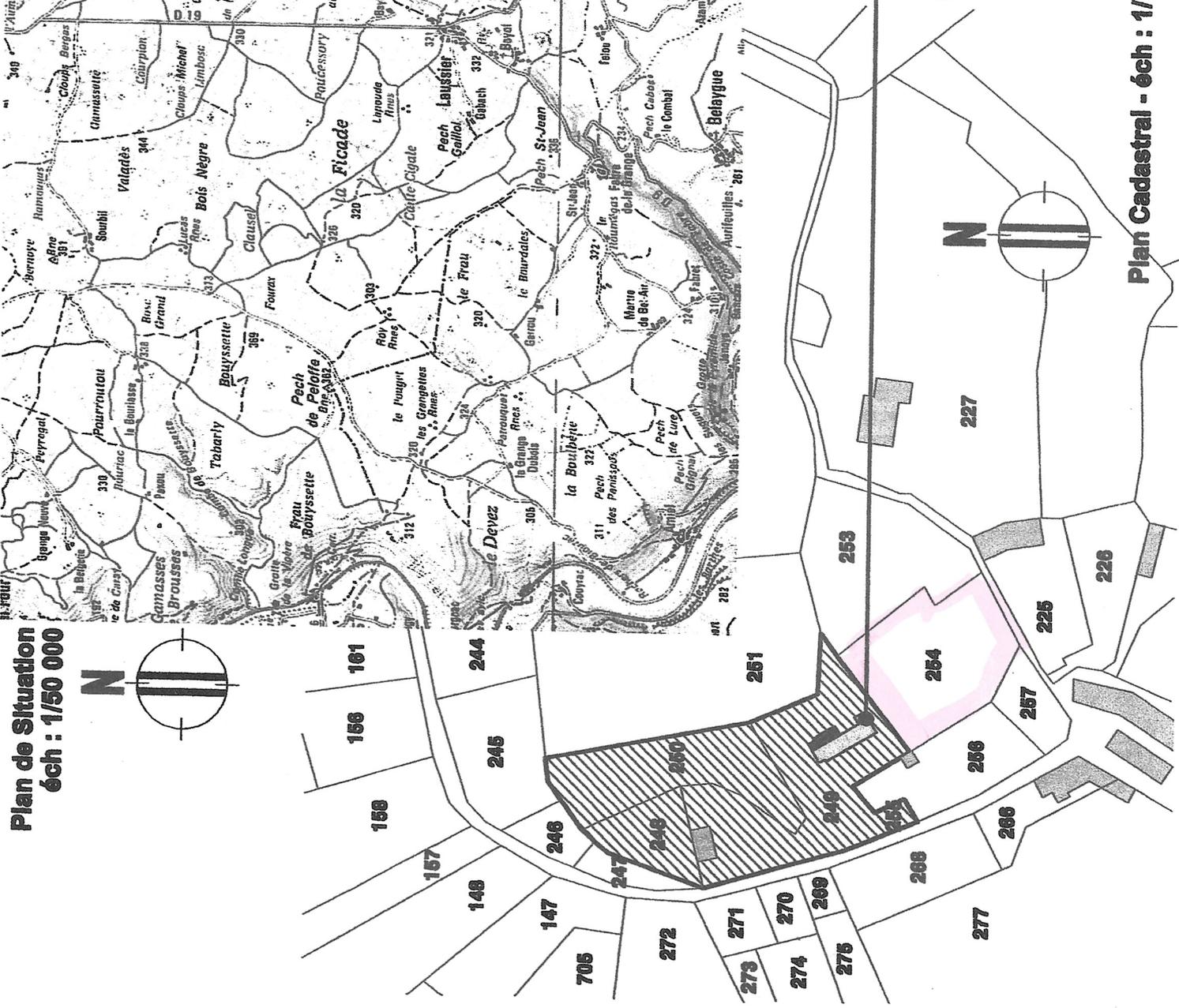
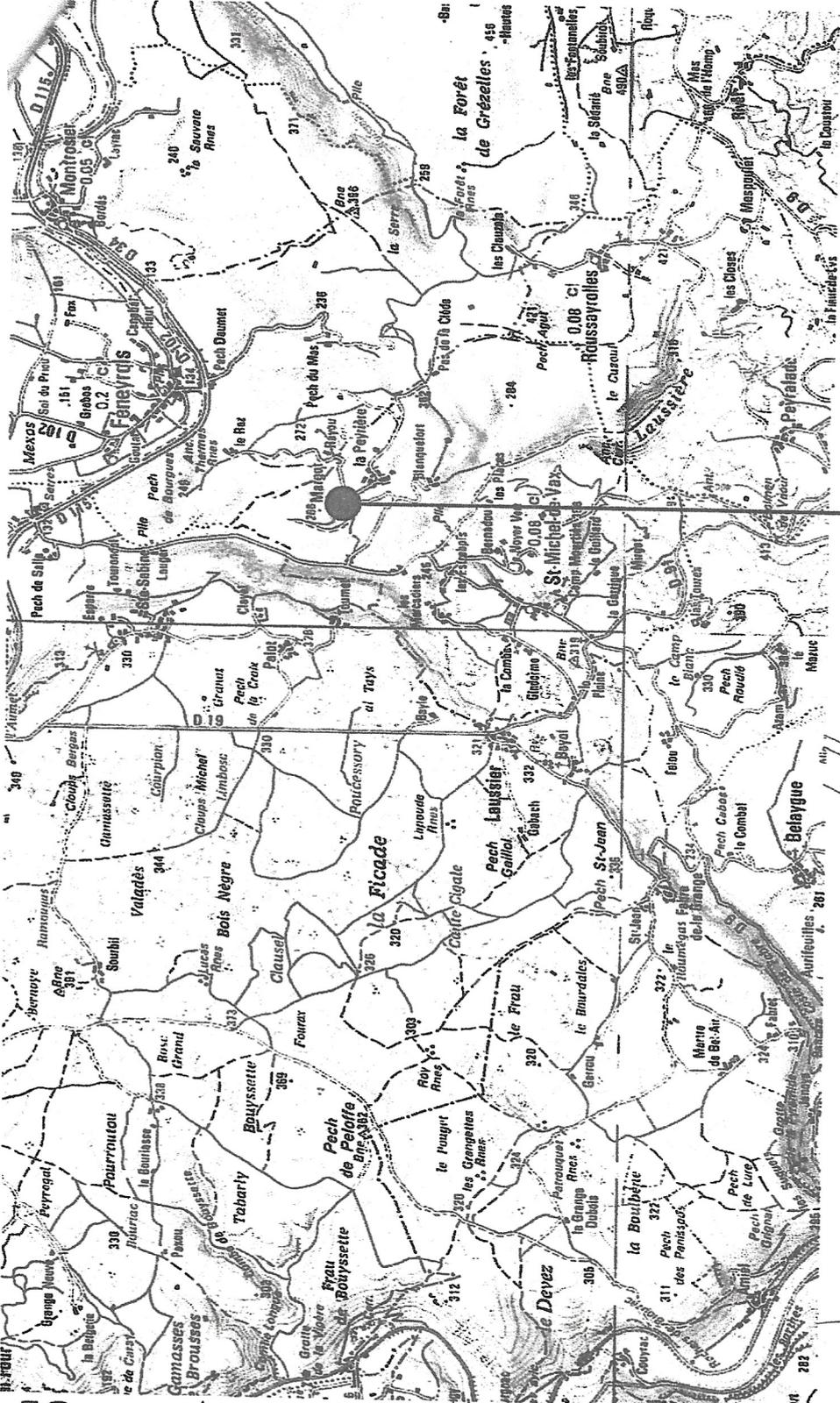
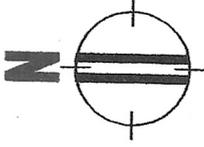
Nous vous prions de croire, Madame Le Maire, Mesdames et Messieurs du Conseil Municipal, en l'expression de nos sentiments les plus sincères.

Fait à Saint Michel de Vax  
Le 13/09/2021

Francis Hansom

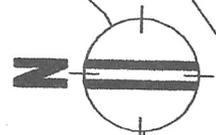
Clare Hansom

**Plan de Situation**  
**éch : 1/50 000**



**IMPLANTATION DU PROJET**

**Commune de Saint MICHEL DE VAX - 81140**  
**lieu dit 'Margot'**  
**Section : A**  
**Parcelles : 248, 249, 250 & 255**  
**Surface : 3841m<sup>2</sup>**



**Plan Cadastral - éch : 1/1 000**

**PLAN DE SITUATION**

**PCMI 1**

**DESTINATAIRE**

MME DELIEYRON SABIRE  
LE MAIRE  
MAIRIE DE ST MICHEL  
DE VAY  
ST MICHEL DE VAY



Numéro de l'envoi : **1A 172 745 6029 1**



**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

**EXPÉDITEUR**

FRANCIS HANSOM  
L.D. MARGOT  
S1140 ST MICHEL DE VAY

Services du service suivi :  
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

Accès direct à l'information de distribution :  
Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80

Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).

Smartphone :  
Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :  
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) :  
du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Date :                      Prix :                      CRBT :

Niveau de garantie :    16 €     153 €     458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
**Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.**  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).



PREUVE DE DÉPÔT  
À CONSERVER PAR LE CLIENT

**En provenance de :**

~~MME DELIEYRON SABIRE  
MME LE MAIRE  
MAIRIE DE ST MICHEL  
DE VAY  
S1140 ST MICHEL DE VAY~~

Présenté / Avisé le : 11/09/21  
Distribué le : 14/09/2021

Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



**RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 1A 172 745 6029 1**



Renvoyer à

FRANCIS HANSOM  
L.D. MARGOT  
S1140 ST MICHEL DE VAY

TM0008 / 2

